

Le 20 février 2017

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 FEVRIER 2017**

Réunis sous la présidence de Mr VERNAY Charles, Maire.

Sont présents : Mrs VERNAY Charles, ROBIN Christophe, Mme BIGNON Stéphanie, Mrs JAUFFRET Daniel, BARBIN Alexandre, Mme JACQUET Madeleine, Mrs LAMOTTE Cédric, PEREIRA Filipe et Mme CARTET Danielle.

Absent excusé : /

Secrétaire : M. LAMOTTE Cédric

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

### **Changement grade employés communaux**

Le Maire informe le conseil municipal que les 2 agents communaux sont promouvables et qu'il y a lieu de créer les postes en adéquation avec les grades auxquels ils peuvent prétendre.

Le Conseil municipal accepte de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

### **Point sur PLUI**

Daniel JAUFFRET, référent pour le projet PLUI, présente aux conseillers municipaux une synthèse des différents thèmes abordés lors des réunions sur le sujet. La phase 1 appelée « diagnostic » se termine.

### **Point sur panneaux signalisation sur routes départementales**

Les mâts et les panneaux ne sont pas aux normes, il est conseillé de les remplacer. Un inventaire a été réalisé. Plusieurs entreprises seront contactées pour établir des devis. Au vu des tarifs, des priorités seront établies et une demande de subvention pourra être adressée au conseil départemental au titre des amendes de police.

### **Questions diverses**

Le Conseil Municipal avait donné un accord de principe au projet du SYDESL de renouvellement du matériel vétuste de l'éclairage public (cellule et horloge). Suite à cet accord, le SYDESL a chiffré plus précisément les travaux et propose le plan de financement suivant :

Montant des travaux EP HT :	618.84 €
Participation du SYDESL (50 %)	309.42 €

Contribution de la commune	309,42 €	<b>arrondi à 320,00 € HT</b>
----------------------------	----------	------------------------------

Le conseil municipal confirme son accord pour les travaux et dit que les crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2017.

Le Maire rappelle que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints a été fixé par délibération ; or, cette délibération fait référence à un indice qui a augmenté, passant de 1015 à 1022 (ceci résulte de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et

entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017)). Le conseil Municipal accepte d'actualiser la délibération pour prendre en compte l'évolution de l'indice.

### **Presbytère**

La chaudière pose problème (dégage des particules noires dans la cuisine, les chicanes ont été enlevées, manque de puissance, forte consommation de fuel), un devis de remplacement est en cours. Une porte sera installée entre la cuisine et la salle pour limiter la diffusion des particules dans les autres pièces.

L'employé communal a nettoyé le jardin. Le résineux a été abattu et le marronnier sévèrement taillé.

### **Assainissement**

Un technicien du SPANC est venu faire un état des lieux dans le but de proposer une solution pour mettre aux normes l'assainissement des bâtiments appartenant à la commune (auberge, presbytère, mairie, salle de réunion et wc du plan d'eau).

Le Conseil Municipal prend connaissance de diverses informations :

- L'association « Famille à cœur » va cesser son activité sur la commune à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 ; le logement sera à nouveau disponible à la location
- Les tarifs pour une publication dans l'été bleu ont fortement augmenté, le conseil décide de ne pas donner suite
- Le Crédit agricole a organisé une réunion d'information au sujet des contrats d'assurance des collectivités locales, les contrats proposés sont très complets, à étudier.
- Les drapeaux de la Mairie et du monument aux morts vont être remplacés
- La commune a obtenu le 4<sup>ème</sup> prix au concours départemental du fleurissement dans la catégorie des communes de moins de 250 habitants
- Les élections présidentielles ont lieu le 23 avril et le 7 mai et les élections législatives le 11 et 18 juin
- La commission des finances se réunira le jeudi 23 mars à 14 heures 30 et la commission voirie le vendredi 3 mars à 13 heures 30

Le Maire,